Communiqué de presse
Le 10 octobre 2025

Le Département dévoile une nouvelle ambition pour la nature et la biodiversité en Seine-et-Marne

À l'occasion du premier Forum départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et de la biodiversité, organisé le 8 octobre à Provins, le Département de Seine-et-Marne a présenté sa nouvelle politique de préservation du patrimoine naturel, portée par le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2025-2037. L'événement a également été marqué par la signature de la première Charte des ENS de Seine-et-Marne, une démarche inédite et ambitieuse pour enrayer l'effondrement de la biodiversité.

La Seine-et-Marne compte aujourd'hui une centaine d'Espaces Naturels Sensibles, dont 40 ouverts au public (22 départementaux, 10 régionaux et 8 communaux). Ces milieux d'exception, à forte valeur patrimoniale comme les marais tourbeux, les prairies anciennes du Loing et de la Bassée ainsi que les pelouses sèches, abritent 25 % des espèces végétales et animales en danger critique.

Face à l'accélération de l'effondrement de la biodiversité, le **Schéma départemental 2025-2037** fixe deux priorités :

- Garantir un accès à la nature à tous les Seine-et-Marnais ;
- Assurer la conservation de la biodiversité remarquable et menacée du territoire.

La feuille de route prévoit notamment de :

- Relancer les acquisitions foncières sur les 10 sites les plus remarquables ;
- Ouvrir 10 nouveaux sites au public d'ici 2037 ;
- Développer un meilleur maillage territorial et des parcours visiteurs de qualité ;
- Renforcer les animations et l'accessibilité pour tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap.

« À travers le nouveau Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles, nous lançons une politique ambitieuse pour préserver la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel de la Seine-et-Marne. Ce schéma incarne notre volonté d'offrir à chaque habitant un accès à la nature tout en protégeant durablement nos milieux les plus remarquables », souligne Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne.

Le Département a réalisé un diagnostic territorial de la biodiversité afin d'identifier les zones d'intérêt écologique prioritaires. Ces zones, représentant 13 % du territoire, guideront la priorisation des actions, la création de nouveaux ENS et l'appui aux acteurs locaux.

En parallèle, pour amplifier cette dynamique, le Département a initié la **première Charte des Espaces Naturels Sensibles de Seine-et-Marne**, signée avec Île-de-France Nature et 31 communes : Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Bouleurs, Champagne-sur-Seine, Château-Landon, Chaumes-en-Brie, Compans, Crécy-la-Chapelle, Crouy-sur-Ourcq, Doue, Flagy, Grisy-Suisnes, Lesches, Machault, La Madeleine-sur-Loing, Maincy, Le Mée-sur-Seine, Montévrain, Moret-Loing-et-Orvanne, Nemours, Oissery, Pommeuse, Saint-Augustin, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-sur-Morin, Saint-Pierre-lès-Nemours, Souppes-sur-Loing, Villecerf, Villeneuve-sur-Bellot et Villiers-sur-Morin.

Cette charte scelle un engagement collectif :

- Réaffirmer l'importance de se mobiliser en faveur de la nature ;
- Renforcer la dynamique partenariale pour les Espaces Naturels Sensibles ;
- Partager la philosophie commune qui anime les acteurs du réseau ENS ;
- Rendre les Espaces Naturels Sensibles plus visibles et accessibles pour le public.

« Le Département ne pourra pas enrayer seul l'érosion de la biodiversité. C'est en mobilisant l'ensemble des acteurs que nous serons à la hauteur de l'enjeu. La Charte des Espaces Naturels Sensibles et la tenue de ce premier forum en sont l'illustration : c'est ENSemble que nous préserverons la biodiversité », rappelle Béatrice Rucheton, vice-présidente en charge de l'environnement.

Contact presse : Pauline Maingre – pauline.maingre@departement77.fr – 06.72.84.70.49